



Politique de Gestion des Risques

Le groupe Eramet exerce ses activités dans un environnement en constante évolution, ce qui crée des risques dont certains échappent à son contrôle, en plus des risques opérationnels inhérents à ses activités industrielles et minières.

Le dispositif de gestion des risques est conduit par la Direction Générale et par l'ensemble des équipes opérationnelles, afin de prévenir et de maîtriser les risques significatifs du Groupe auxquels Eramet estime pouvoir être confronté.

1. PRINCIPES

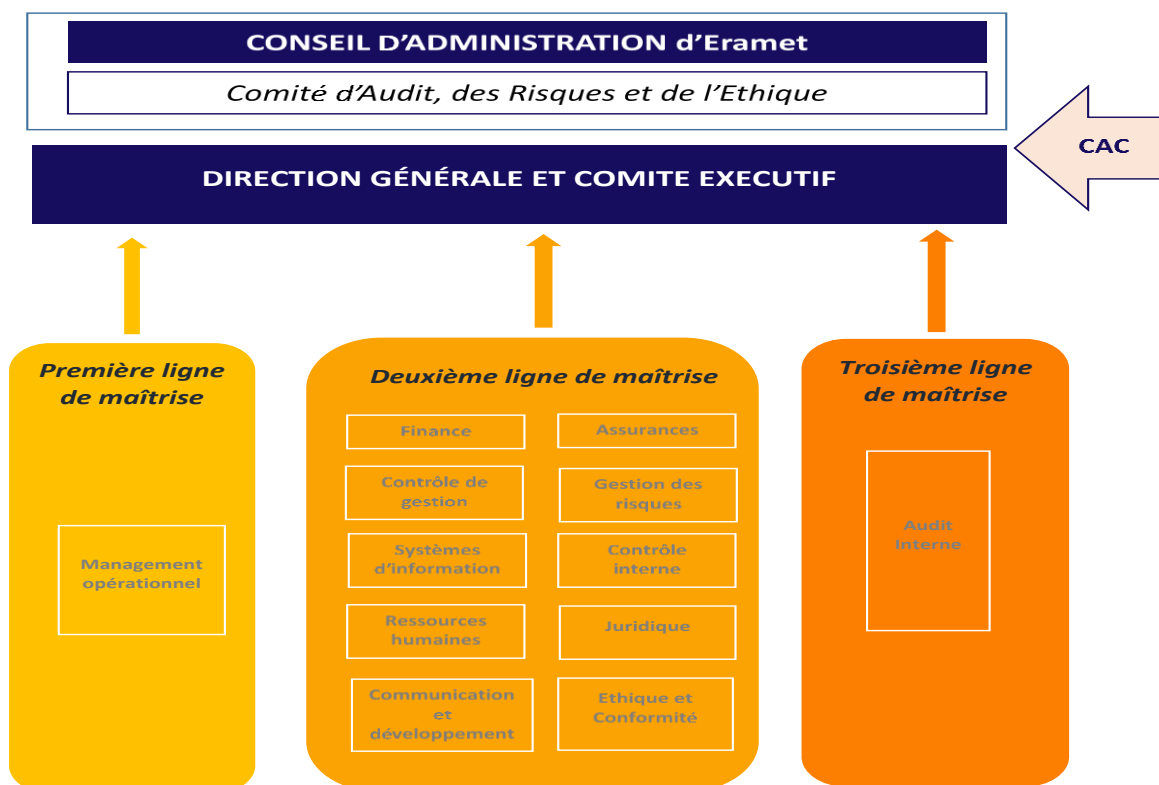
Convaincu que la prise de risques est vitale et inhérente au développement de ses activités et conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel et les populations riveraines, le Groupe Eramet est engagé dans une démarche de gestion des risques. Celle-ci permet une meilleure connaissance de ses risques et une prise de risques étudiée, afin d'accroître sa performance et lui permettre de mieux tirer parti de ses opportunités.

Eramet considère, par ailleurs, qu'il est de sa responsabilité de :

- Mettre en place des systèmes performants de management de l'environnement et des risques industriels, dans toutes ses implantations, ainsi que dans sa chaîne de transport et d'approvisionnement. Des plans d'urgence et une organisation de crise sont définis pour assurer une réponse efficace en cas d'incident.

- Prendre en compte la dimension environnementale au plus tôt dans la conception et le développement des projets industriels et miniers, en référence aux réglementations nationales, aux politiques du Groupe, et aux standards internationaux de la profession ou des financeurs.
- Être un acteur majeur dans la fourniture des métaux nécessaires à la réalisation de la transition énergétique et de développer des activités qui contribuent à l'essor d'un modèle d'économie plus sobre en ressources primaires et plus circulaire.

Le Groupe Eramet a engagé une démarche de Management des Risques intégrée et alignée sur les objectifs de l'organisation et sur la stratégie du Groupe, conformément aux recommandations de l'AMF de 2010, en créant une fonction de Gestion des Risques et en coordonnant les trois lignes de maîtrise des risques comme présentées ci-dessous :



La première ligne de maîtrise correspond aux contrôles pilotés par le management opérationnel.

La deuxième ligne de maîtrise est assurée par différentes fonctions instituées par le management pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité.

La troisième ligne de maîtrise est portée par l'assurance indépendante fournie par l'Audit interne.

La Direction de la Gestion des Risques, de l'Audit et du Contrôle Interne pilote l'ensemble du dispositif de gestion des risques en collaboration avec les trois lignes de maîtrise, la Direction Générale et les instances de gouvernance.

La mise en œuvre de la Politique s'appuie sur des procédures détaillées et est réalisée par les fonctions managériales et opérationnelles du Groupe. Le respect de ces principes est intégré dans les processus de maîtrise des risques, de contrôle et d'audit internes.

Le dispositif de gestion des risques est notamment assuré par un Comité du Management des Risques composé de dix membres permanents que sont le Risk Manager Groupe (qui l'anime), le Directeur de la Gestion des Risques, du Contrôle et de l'Audit internes, le Directeur de l'Environnement, Risques

Industriels et Produits, le Coordinateur des Risques Industriels, le Directeur de la Sûreté, le Directeur de la Sécurité, le Responsable des Assurances du Groupe, le Directeur de l'Éthique et de la Conformité, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information, le Directeur des Affaires Publiques.

Ce comité constitue une instance opérationnelle de partage entre métiers contribuant aux démarches de maîtrise des risques. Il est un vecteur de la culture de la gestion des risques dans le Groupe et ses objectifs sont :

- D'informer ses différents membres de leurs travaux respectifs, contribuant ainsi à l'amélioration de la maîtrise des risques ;
- De communiquer une vision globale des risques et de leurs enjeux leur permettant ainsi de situer les risques relevant de leur domaine d'expertise par rapport aux autres risques ;
- D'assurer la prise en compte des risques émergents ou en forte évolution.

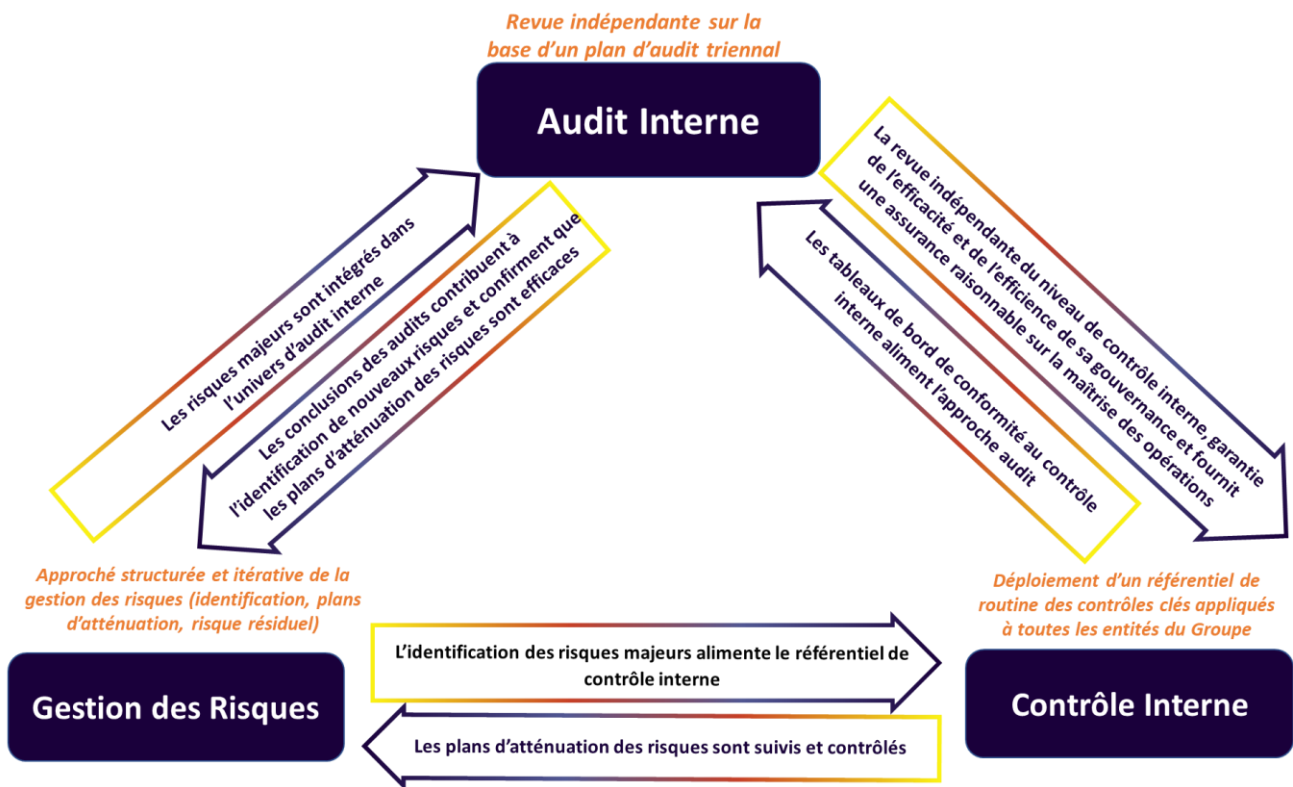
Le dispositif de gestion des risques intègre également un dispositif de Gestion de Crise ainsi qu'un Comité Risque Pays et un Comité Conformité Éthique.

2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Organisation

Le Groupe a réuni au sein d'un même département, la Gestion des Risques, le Contrôle interne et l'Audit interne afin de

renforcer la maîtrise des risques pour le Groupe, en s'appuyant sur l'expertise de chacune des trois fonctions :



Gouvernance

LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Il s'appuie sur une équipe constituée du Risk Manager du Groupe, des deux Risk Managers des Divisions et des animateurs de Gestion des risques au sein des différentes entités du Groupe.

Le suivi de l'évolution des risques identifiés et de la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise sont assurés, pour les risques opérationnels, par les managers des Divisions, en coordination avec :

- La Direction de la Communication et du Développement Durable du Groupe pour les risques industriels et les risques liés à l'environnement et à la RSE ;
- La Direction des Ressources Humaines, Santé et Sûreté du Groupe pour les risques liés à la santé et à la sûreté ;
- La Direction de la Sécurité et Prévention du Groupe pour les risques liés à la sécurité au travail ;
- La Direction Ethique et Conformité pour les risques de non-conformité.

Le suivi de l'évolution des risques financiers du Groupe et la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise de ces risques sont assurés par la Direction du Financement et de la Trésorerie pour l'ensemble du Groupe, en liaison avec les managers des filiales du Groupe.

Le Comité Exécutif est en charge du pilotage et du traitement des risques stratégiques et/ou majeurs et éthiques du Groupe, avec l'assistance de la Direction de la Gestion des Risques, du Contrôle et de l'Audit Internes.

Le Département Assurances Groupe définit et met en œuvre la politique de transfert assurantiel des risques résiduels du Groupe, après validation par le Comité Exécutif.

La Direction de l'Environnement du Groupe est responsable du suivi de la Politique de responsabilité environnementale. Les autres Départements du Groupe précités (la Direction de la Communication et du Développement Durable, la Direction des Ressources Humaines, Santé et Sûreté du Groupe, la Direction de la Sécurité et Prévention du

Groupe la Direction Ethique et Conformité) ont des responsabilités dans la gestion des risques qu'elles exercent grâce à des méthodes et des schémas opérationnels qui

leur sont propres, mais avec une approche conceptuelle similaire à celui du dispositif de gestion des risques tel que décrit ci-dessus.

LE CONTROLE INTERNE

Il s'appuie sur un réseau de Contrôleurs internes au niveau Groupe, Division et entités avec pour responsabilité la mise en place effective de routines de contrôle assurant la réalité de l'application des procédures.

L'AUDIT INTERNE

La Direction du Groupe a la responsabilité de mettre en place un management des risques approprié et de maintenir un niveau de contrôle interne adéquat. Le périmètre d'intervention de l'Audit interne est d'évaluer si les organisations auditées et les processus sont adaptés afin de permettre au Groupe d'atteindre ses objectifs. L'Audit interne identifie les opportunités d'amélioration du contrôle interne et s'assure que la qualité, le progrès continu et la création de valeur sont encouragés dans les processus de contrôle du Groupe.

Le résultat de la cartographie des risques est intégré au plan d'Audit interne du Groupe afin de s'assurer du bon fonctionnement des processus de maîtrise existants et de la bonne mise en œuvre des plans d'actions définis. Les travaux et les conclusions de l'Audit interne, ainsi que le degré d'avancement des plans d'actions dans les entités auditées, sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'audit, des risques et de l'éthique.

Méthode

LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Il fournit une approche structurée pour identifier, hiérarchiser, traiter et contrôler des risques de toutes natures auxquels le Groupe est confronté. Il contribue au succès d'Eramet en anticipant les risques : en minimisant la probabilité et/ou l'impact de ces risques.

Il vise à identifier les risques stratégiques, opérationnels, financiers et réglementaires

pouvant survenir à un horizon de 3 à 5 ans, à les adresser en définissant les plans d'actions pour atténuer la probabilité et l'impact des risques, à mettre en place ou optimiser les processus de contrôle interne nécessaires à la maîtrise des activités et opérations du Groupe, et à surveiller l'exposition à son univers de risques spécifique à son modèle économique. Il repose sur une démarche itérative permettant une veille permanente des risques.



1

LE CONTROLE INTERNE

Il contribue à la maîtrise des activités du Groupe et à l'efficacité des opérations. Il intègre les procédures et contrôles permettant de fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise des risques liés aux activités du Groupe et est mis en œuvre par le management opérationnel du Groupe. **Il s'appuie sur des standards figurant dans un référentiel appelé Eramet Management System (EMS).** Les éléments qui le composent sont la Charte Ethique, les Politiques Groupe, le Guide de Gouvernance, les Délégations d'Autorité, les procédures fonctionnelles, industrielles et commerciales.

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF, les procédures de contrôle interne en vigueur chez Eramet ont pour objet de :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- S'assurer de la mise en place de procédures et/ou programmes d'assurances permettant la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels ;
- Prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La propriété et la gestion du risque sont attribuées au niveau le plus approprié (principe de subsidiarité). Chaque manager opérationnel est dès lors directement impliqué dans la mise en œuvre du contrôle interne et est responsable de l'évaluation et de la diminution des risques portant sur les processus et activités dont il a la charge.

L'AUDIT INTERNE

L'Audit interne est la troisième ligne de maîtrise qui permet d'évaluer la manière selon laquelle le Groupe identifie et maîtrise ses risques. C'est une activité indépendante et objective qui apporte au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour les améliorer. Il aide le Groupe à atteindre ses objectifs, en évaluant, par une approche

systematique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité. Il s'assure du respect des procédures dans les domaines audités.